

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01922

Numéro SIREN : 825 195 308

Nom ou dénomination : 2L RESTO

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2018 sous le numéro de dépôt 57348



20180573482017

DATE DEPOT : 11/07/2018

N° DE DEPOT : 57348

N° GESTION : 2017B01922

N° SIREN : 825195308

DENOMINATION : 2L RESTO

ADRESSE : 158-160 boulevard de Charonne 75020 Paris

MILLESIME : 2017

2L RESTO

Société par actions simplifiée au capital social : 5000.00 euros
Siège social : 158-160, Boulevard de Charonne 75020 PARIS
RCS PARIS SIREN 825 195 308

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

16 JUL. 2018

Sous le N° : 57348



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU TRENTE JUIN DEUX MILLE DIX-SEPT

L'an deux mille dix-huit, le vingt neuf juin à dix- heures,

Les associés de la SAS société par actions simplifiée 2L RESTO, au capital de cinq mille euros, se sont réunis au siège social, situé à PARIS 75020 – 158-160, Boulevard de Charonne, sur convocation de la présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Groupe LAMROUS Holding M lamrous Samir président, propriétaire de 330 actions
Monsieur Omar LAMROUS, associé, propriétaire de 170 actions

Soit au total 550 actions représentant plus des trois quarts du capital social.

Tous les associés présents donnent acte de la régularité de la convocation.

Monsieur Samir LAMROUS préside la réunion en sa qualité de président du groupe LAMROUS Holding puisque la société 2L RESTO est une filiale.

Il constate que plus des trois quarts du capital social sont représentés et qu'en conséquence l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés les documents suivants :



H PRO 2016

2L RESTO

Société par actions simplifiée au capital social : 5000.00 euros
Siège social : 158-160, Boulevard de Charonne 75020 PARIS
RCS PARIS SIREN 825 195 308

- le rapport de gestion,
- l'inventaire, les bilans, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2016,
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le registre des procès-verbaux des assemblées générales,

Ainsi que tous les documents, qui conformément à la loi, doivent être tenus à la disposition des associés ou adressés à ceux-ci s'ils en ont fait la demande.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Approbation des comptes dudit exercice,
- Affectation des résultats,
- Quitus de la gérance,
- Approbation, s'il y a lieu, des opérations pouvant tomber sous le coup de l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Pouvoir en vue des formalités,
- Questions diverses.

Monsieur Samir LAMROUS donne lecture du rapport de gestion et fait le point sur la situation économique, financière et commerciale de la société.

Puis, il offre la parole aux associés qui auraient des observations à formuler.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises successivement aux voix :



H PRO 2016

2L RESTO

Société par actions simplifiée au capital social : 5000.00 euros
Siège social : 158-160, Boulevard de Charonne 75020 PARIS
RCS PARIS SIREN 825 195 308

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, ayant eu connaissance de l'inventaire, du bilan, compte de résultat et annexes arrêtés au 31 décembre 2017 ainsi que du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes, et après avoir entendu les explications échangées en cours de séance, approuve purement et simplement les comptes et le bilan qui lui sont présentés, se soldant par un bénéfice de l'exercice de 84 808,78 euros ainsi que toutes les opérations qui y sont traduites ou en découlent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice, qui se montent à 51 155 euros est affecté au compte « Report a nouveau » pour la somme de 50905.00 euros , et au compte « réserve légale » pour un montant de 250.00 euros..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserve à Monsieur Samir LAMROUS, président de la société holding GROUPE LAMROUS détenant 330 actions du capital, pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



H PRO 2016

2L RESTO

Société par actions simplifiée au capital social : 5000.00 euros
Siège social : 158-160, Boulevard de Charonne 75020 PARIS
RCS PARIS SIREN 825 195 308

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les opérations intervenues entre Monsieur Samir LAMROUS et la société et son associé présent au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, à l'exception de l'associé directement intéressé qui n'a pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

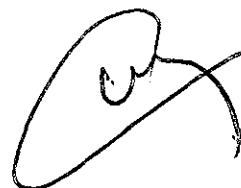
Rien n'étant plus à délibérer, la séance est levée, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par tous les associés présents.

SAS 2L RESTO

M. Samir LAMROUS
Président de la Holding GROUPE LAMROUS



M. Omar LAMROUS
associé



2L RESTO

Société par actions simplifiée au capital social : 5000.00 euros

Siège social : 158-160, Boulevard de Charonne 75020 PARIS

RCS PARIS SIREN 825 195 308

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VINGT- NEUF JUIN DEUX MILLE DIX HUIT

Chers associés,

Je vous ai réunis en assemblée générale ordinaire, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous exposer l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Tous les documents et pièces prévus par la législation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social pendant les délais impartis.

I - L'ACTIVITE ET LES RESULTATS

Situation de la société durant l'exercice social

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 863 775 Euros

Le coût des ventes s'est élevé à 863 775 Euros, ce qui a dégagé un résultat d'exploitation de 63 129 Euros,.



H PRO 2016

2L RESTO

Société par actions simplifiée au capital social : 5000.00 euros
Siège social : 158-160, Boulevard de Charonne 75020 PARIS
RCS PARIS SIREN 825 195 308

Après un résultat financier négatif de 11 618 Euros et un résultat exceptionnel positif de 6 832 Euros, le résultat net comptable se traduit par un bénéfice de 51 155 Euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 51 155 € de la façon suivante :

- La somme de 50 905 € au poste Report à Nouveau et la somme de 250.00€ au poste « Réserve légale ».

Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous rappellerons qu'aucune dépense de la nature de celles visées aux articles 39-4 et 39-5 de C.G.I. n'a été exclue des charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

Perspectives d'avenir

Nous espérons obtenir un résultat net en augmentation.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre société n'exerce aucune activité en matière de recherche et de développement.

II - LES DIRIGEANTS

Liste des mandats détenus par les mandataires sociaux



H PRO 2016

2L RESTO

Société par actions simplifiée au capital social : 5000.00 euros

Siège social : 158-160, Boulevard de Charonne 75020 PARIS

RCS PARIS SIREN 825 195 308

En application de l'article L. 225-102-1 de la loi N° 2001-420 du 15 mai 2001, nous vous informons que la liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés est la suivante:

- Gérant de la société AZUR AUTOS
- Gérant de la société ML RESTO
- Gérant de la société ML HOTEL
- Président de la société 2L EVENT
- Président de la société H PRO
- Groupe LAMROUS Holding

III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CREATION DE L'EXERCICE ECOULE

Notre Société a poursuivi ses activités sociales, de façon normale, sans incident notoire, et ce, tant auprès de la clientèle que des collectivités.

CECI EXPOSE :

Vous aurez en outre à donner quitus entier, définitif et sans réserve à Monsieur Samir LAMROUS, Président de la SAS Groupe LAMROUS Holding, pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Par ailleurs, nous vous demandons d'approuver purement et simplement le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait et signé à Paris, en trois exemplaires,

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-neuf juin.

La Présidence

Holding Groupe LAMROUS



H PRO 2016

SOMMAIRE
Liasse Fiscale

<i>BIC - Déclaration 2065 - Impot sur les Sociétés</i>	<i>1</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impot sur les Sociétés</i>	<i>2</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>3</i>
<i>BIC-RS 2033 A - Bilan</i>	<i>4</i>
<i>BIC-RS 2033 B - Compte de résultat</i>	<i>5</i>
<i>BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements</i>	<i>6</i>
<i>2033C - Détail du cadre III, plus & moins values</i>	<i>7</i>
<i>BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits</i>	<i>8</i>
<i>BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée</i>	<i>9</i>
<i>BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1</i>	<i>10</i>
<i>BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1</i>	<i>11</i>
<i>2069 RCI-Réductions et crédits d'impôt</i>	<i>12</i>
<i>2079-CICE-SD-Crédit d'impôt compétitivité emploi/ Page 1</i>	<i>13</i>
<i>2079-CICE-SD-Crédit d'impôt compétitivité emploi/ Page 2</i>	<i>14</i>
<i>2079-CICE-SD-Crédit d'impôt compétitivité emploi/ Page 3</i>	<i>15</i>

Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **25012017** et clos le **31122017** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)
 Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)
 Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD
 Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration : _____ Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement : _____

A IDENTIFICATION	SAS 2L RESTO 158 BLD DE CHARONNE			B ACTIVITE
	75020 PARIS			
Identification du destinataire	Insp. IFU	N° dossier	N° Siret	Activités exercées (souligner l'activité principale) : RESTAURATION Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
			82519530800010	

REGIME FISCAL DES GROUPES
 Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
 - Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante _____
 - Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET _____

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 28%	Bénéfice imposable au taux de 15%	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
		6 606	35 579	

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 391 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%
Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values exonérées art.238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité
 Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) _____ Plus-values exonérées relevant du taux à 15% _____

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement _____
 2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 _____

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % _____

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA Viseur conventionné
 Nom, adresse, téléphone, télécopie :
 - Professionnel de l'expertise comptable : MC EXPERTS 14 Bd Georges Clemenceau 92400 Courbevoie 0180468352
 - Conseil :
 - CGA :
 - N° d'agrément du CGA _____
 A PARIS _____ le 19/05/2018
 Signature et qualité du déclarant
LAMROUS **PRESIDENT**

Les dispositions de l'article 34, 35 et 36 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent la confidentialité des informations et la sécurité des données. Elles sont applicables à compter du 1er janvier 2005.

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 2L RESTO**
et Date de clôture de l'exercice **31122017**

H | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)**

Taux de 15 %
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise		SAS 2L RESTO		158 BLD DE CHARONNE		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		75020 PARIS						
Numéro SIRET *		8 2 5 1 9 5 3 0 8 0 0 0 1 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		11		Durée de l'exercice précédent *				
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122017				
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	280 000	012		280 000		
	Fonds commercial*							
	Autres*	014	25 469	016	4 673	20 797		
	Immobilisations corporelles*	028	94 210	030	9 396	84 815		
	Immobilisations financières* (1)	040	17 354	042		17 354		
	Total I (5)	044	417 034	048	14 069	402 965		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	6 957	052		6 957		
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	620	066		620		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	400	070		400	
			Autres * (3)	072	19 917	074		19 917
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	74 563	086		74 563		
	Charges constatées d'avance *	092	14 429	094		14 429		
		Total II	096	116 886	098		116 886	
	Total général (I + II)	110	533 920	112	14 069	519 852		
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET		NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			5 000			
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131						
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136				51 155		
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142			56 155		
	Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			273 122			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			41 074			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		46 096		149 500		
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176			463 696			
	Total général (I + II + III)	180			519 852			
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	17 354	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	234 031		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	418 533		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	333		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2L RESTO		Néant			
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2017		Exercice N-1 clos le			
		1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens services * } dont export et livraisons intracommunautaires		215	214			
			217	218	863 775		
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230	2			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	863 777		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	459		
	Variation de stock (marchandises) *			236	(3 457)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	339 538		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	108 057		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		243	244	3 975		
	Rémunérations du personnel *			250	263 116		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	74 387		
	Dotations aux amortissements *			254	14 184		
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		259	262	388		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	800 648	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	63 129		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290	8 639		
	Charges financières (V)			294	11 618		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)	300	1 808	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	7 187	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	51 155		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	51 155 314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	7 187		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	424		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration 249)			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexes)	986	Zone franche urbaine (44, octies et 44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981	Jeune entreprise innovante (44, sexes A)	989	Zone de revitalisation rurales (44, quindecies)	138	
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
Divers* ZFA (44 quater decies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	42 185	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	42 185	372	

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *										
ACTIF IMMOBILISE						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice										
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	280 000	404	406	280 000									
	Autres	410	412	25 469	414	416	25 469									
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422		424	426										
	Constructions	430	432		434	436										
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	9 110	444	446	9 110									
	Installations générales agencements divers	450	452	61 002	454	456	61 002									
	Matériel de transport	460	462	10 500	464	466	9 000									
	Autres immobilisations corporelles	470	472	15 098	474	476	15 098									
Immobilisations financières		480	482	17 354	484	486	17 354									
TOTAL		490	492	418 534	494	1 500	417 034									
AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Immobilisations incorporelles		500	502	4 673	504	506	4 673									
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512		514	516										
	Constructions	520	522		524	526										
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	649	534	536	649									
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	7 182	544	546	7 182									
	Matériel de transport	550	552	717	554	556	601									
	Autres immobilisations corporelles	560	562	964	564	566	964									
TOTAL		570	572	14 184	574	116	576									
PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail										
	6	7	8	9	10											
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values											
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme										
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧								
1																
2																
3																
4																
5	1 500	116	1 384	333	(1 051)											
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578	1 500	580	116	582	1 384	584	333	586	(1 051)	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)										579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).												591				
TOTAL										596	(1 051)	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2017

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 16%	long terme 0%
TWINGO	1 500	116	1 384	333	(1 051)			
Totalisation	1 500	116	1 384	333	(1 051)			

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS 2L RESTONéant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DEFICITS REPORTABLES					III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800		<input type="checkbox"/>	
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374 86 445	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378 8 135	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS 2L RESTO		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 25012017		et clos le : 31122017	
Durée en nombre de mois		11	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	863 775	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	8 306	
TOTAL 1	106	872 081	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	2	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	2	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	339 998	
Variation négative des stocks	145	(3 457)	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	67 470	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	388	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	404 399	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	467 684
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)		117	467 684
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	951 361	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|1|7

N° SIRET 8|2|5|1|9|5|3|0|8|0|0|0|1|0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2L RESTO

ADRESSE (voie) 158 BLD DE CHARONNE

CODE POSTAL 75020

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	330
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	170

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination GROUPE LAMROUS

N° SIREN (si société établie en France) 824677645 % de détention 66,00 Nb de parts ou actions 330

Adresse : N° 11 Voie BIS PLACE DE LA NATION

Code postal 75011 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LAMROUS Prénom(s) OMAR

Nom marital % de détention 34,00 Nb de parts ou actions 170

Naissance : Date 15091960 N° département 99 Commune TIZI OUZOU Pays ALGERIE

Adresse : N° 11 Voie BIS PLACE DE LA NATION

Code postal 75011 Commune PARIS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant [X]*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31|1|2|2|0|1|7

N° SIRET 8|2|5|1|9|5|3|0|8|0|0|0|1|0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2L RESTO

ADRESSE (voie) 158 BLD DE CHARONNE

CODE POSTAL 75020 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2069-RCI-SD
(2018)

Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2017 Au titre de l'année civile 2017 Néant

Dénomination de l'entreprise	SAS 2L RESTO	N° Siren : 825195308
Adresse	158 BLD DE CHARONNE	75020 PARIS

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES * PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

Crédit d'impôt	Montant
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	
CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	16 581

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément) dont crédit d'impôt relatif aux rému. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	hors DOM	situé dans les DOM
Dont préfinancement		

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt 236 873

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	

III - CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETE DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
TOTAL				

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	16 581
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	9	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 10 :</i> - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.	10	16 581
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	16 581

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	13	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 14 :</i> - le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif - zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15	

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	7 187
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander sur le formulaire n°2573-SD	17	9 394

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 6 et 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 12 et 13 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD

³ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **25012017** et clos le **31122017** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)
 Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI)
 Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD
 Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
A IDENTIFICATION	B ACTIVITE
Identification du destinataire SAS 2L RESTO 158 BLD DE CHARONNE 75020 PARIS Insp. IFU N° dossier N° Siret 82519530800010 Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :	Activités exercées (souligner l'activité principale) : RESTAURATION Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
 - Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
 - Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 28%	6 606	Bénéfice imposable au taux de 15%	35 579	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Résultat net de la concession et de la sous-concession de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)			
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Plus-values exonérées art.238 quinquièmes	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%				
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>			
Entreprises nouvelles art.44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15% <input type="text"/>				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>						

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA Viseur conventionné
 Nom, adresse, téléphone, télécopie :
 - Professionnel de l'expertise comptable : MC EXPERTS 14 Bd Georges Clemenceau 92400 Courbevoie 0180468352
 - Conseil :
 - CGA :
 - N° d'agrément du CGA

A PARIS le 13052018
 Signature et qualité du déclarant
LAMROUS **PRESIDENT**

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 2L RESTO**
et Date de clôture de l'exercice **31122017**

H | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise		SAS 2L RESTO		158 BLD DE CHARONNE		Néant <input type="checkbox"/>									
Adresse de l'entreprise		75020 PARIS													
Numéro SIRET *		8	2	5	1	9	5	3	0	8	0	0	0	1	0
Durée de l'exercice en nombre de mois *		11		Durée de l'exercice précédent *											
				Exercice N clos le		31122017		Exercice N-1 clos le							
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010	280 000	012		280 000							
		Autres*		014	25 469	016	4 673	20 797							
	Immobilisations corporelles*		028	94 210	030	9 396	84 815								
	Immobilisations financières* (1)		040	17 354	042		17 354								
	Total I (5)		044	417 034	048	14 069	402 965								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	6 957	052		6 957							
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	620	066		620								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	400	070		400							
		Autres * (3)		072	19 917	074		19 917							
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	74 563	086		74 563								
	Charges constatées d'avance *		092	14 429	094		14 429								
Total II		096	116 886	098		116 886									
Total général (I + II)		110	533 920	112	14 069	519 852									
PASSIF				Exercice N NET		1		Exercice N-1 NET		2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			5 000									
	Ecart de réévaluation		124												
	Réserve légale		126												
	Réserves réglementées*		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131												
	Report à nouveau		134												
	Résultat de l'exercice		136				51 155								
	Provisions réglementées		140												
Total I		142				56 155									
Provisions pour risques et charges		154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			273 122									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			41 074									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		46 096		149 500								
Produits constatés d'avance		174													
Total III		176				463 696									
Total général (I + II + III)		180				519 852									
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	17 354	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	234 031							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	418 533							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	333							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2L RESTO		Néant		
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122017		Exercice N-1 clos le 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *	215		214		
		217		218	863 775	
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	2	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	863 777	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	459	
	Variation de stock (marchandises) *			236	(3 457)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	339 538	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	108 057	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	3 975	
	Rémunérations du personnel *			250	263 116	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	74 387	
	Dotations aux amortissements *			254	14 184	
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	388		
	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	800 648	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	63 129	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290	8 639	
	Charges financières (V)			294	11 618	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	1 808	
		348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	7 187		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	51 155	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	51 155	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	7 187	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-ets d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	424
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	138	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	Divers* ZFA (44 quater decies) dont	345	Investissements outre-mer	344	Créances due au report en arrière du déficit	346
				Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	42 185	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	42 185	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SAS 2L RESTO** Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
		ACTIF IMMOBILISE					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	280 000	404	406	280 000		
	Autres	410	412	25 469	414	416	25 469		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422		424	426			
	Constructions	430	432		434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	9 110	444	446	9 110		
	Installations générales agencements divers	450	452	61 002	454	456	61 002		
	Matériel de transport	460	462	10 500	464	466	9 000		
	Autres immobilisations corporelles	470	472	15 098	474	476	15 098		
		Immobilisations financières	480	482	17 354	484	486	17 354	
		TOTAL	490	492	418 534	494	1 500	496	417 034

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
		Immobilisations incorporelles	500	502	4 673	504	506	4 673	
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512		514	516			
	Constructions	520	522		524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	649	534	536	649		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	7 182	544	546	7 182		
	Matériel de transport	550	552	717	554	556	601		
	Autres immobilisations corporelles	560	562	964	564	566	964		
		TOTAL	570	572	14 184	574	116	576	14 069

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à FIS, 16 % pour les entreprises à FIR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5
						Cf. état 2033C-Détail
		6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %						
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧							
1														
2														
3														
4														
5	1 500	116	1 384	333	(1 051)									
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	1 500	580	116	582	1 384	584	333	586	(1 051)	581	587	589	
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).										591				
TOTAL										596	(1 051)	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2017

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 16%	long terme 0%
TWINGO	1 500	116	1 384	333	(1 051)			
Totalisation	1 500	116	1 384	333	(1 051)			

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 2L RESTO**

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Doit majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains	710		715		2					
Constructions	720		725		3					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5					
Matériel de transport	750		755		6					
Autres immobilisations corporelles	760		765		7					
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780		
II DEFICITS REPORTABLES				III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995				
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996				
Déficits reportables		984								
VI DIVERS				IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA						
Primes et cotisations complémentaires facultatives				Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant				V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	<input type="checkbox"/>			
N° du centre de gestion agréé						381				
Montant de la TVA collectée						380				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						388				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						374	86 445			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						378	8 135			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						399				
						398				
						397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS 2L RESTO		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 25012017 et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois <input type="text" value="11"/>	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	863 775	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	8 306	
TOTAL 1	106	872 081	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	2	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	2	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	339 998	
Variation négative des stocks	145	(3 457)	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	67 470	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	388	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	404 399	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137
			467 684
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)			117
			467 684
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	951 361	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 82519530800010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2L RESTO

ADRESSE (voie) 158 BLD DE CHARONNE

CODE POSTAL 75020

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	330
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	170

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination GROUPE LAMROUS
 N° SIREN (si société établie en France) 824677645 % de détention 66,00 Nb de parts ou actions 330
 Adresse : N° 11 Voie BIS PLACE DE LA NATION
 Code postal 75011 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LAMROUS Prénom(s) OMAR
 Nom marital % de détention 34,00 Nb de parts ou actions 170
 Naissance : Date 15091960 N° département 99 Commune TIZI OUZOU Pays ALGERIE
 Adresse : N° 11 Voie BIS PLACE DE LA NATION
 Code postal 75011 Commune PARIS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 0 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7

N° SIRET 8 | 2 | 5 | 1 | 9 | 5 | 3 | 0 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2L RESTO

ADRESSE (voie) 158 BLD DE CHARONNE

CODE POSTAL 75020 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT



Formulaire obligatoire

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE**

Exercice clos le Au titre de l'année civile 2017 Néant

Dénomination de l'entreprise	SAS 2L RESTO	N° Siren : 825195308
Adresse	158 BLD DE CHARONNE	75020 PARIS

SOCIETE BENEFICIANT DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES * PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

Crédit d'impôt	Montant
----------------	---------

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	16 581

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	hors DOM	situé dans les DOM
dont crédit d'impôt relatif aux rému. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		

Dont préfinancement

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	236 873	
---	---------	--

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2017**

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers.

Les états financiers qui vous sont présentés sont établis sur une période de 12 mois.

Situations et activités de la Société au cours de l'exercice.

Nous précisons que l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est écoulé sur une période de 12 mois

Ainsi que vous le constatez, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 863 777 €.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements et provisions pour 14 184€.

Les charges de personnel s'élève a 232 994 €

L'ensemble des charges d'exploitation dégage un montant de 800 646 €.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à 7 187.00€ basé sur un bénéfice fiscal de 42 185.00€ après diverses réintégrations

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un bénéfice net comptable de 51 155.00 €.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Nous espérons pour l'année 2018 développer le chiffre d'affaires.

Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice.

Nous n'avons rien à signaler à ce titre.

Activité de la Société en matière de recherche et développement.

Nous n'avons rien à signaler à ce titre.



2L RESTO
Société a actions simplifiées : Capital 5 000 euros
Siège social : 158-160, Bld de Charonne 75020 PARIS
RCS PARIS 825195308

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre gérance.

Proposition d'affectation du résultat.

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice net comptable de 51 155 euros que nous vous proposons d'affecter au compte « report à nouveau » pour 50 915€ et 250.00€ au poste « Réserve légale représentant 5% du capital versé.

Rappel des dividendes antérieurement distribués.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons qu'il n'a jamais été procédé à une distribution de dividendes au titre des exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Décision de poursuite de l'activité malgré la perte de la moitié du capital social.

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société.

Conclusion.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017.

LA PRESIDENCE
Groupe LAMROUS Holding



2L RESTO
Société a actions simplifiées : Capital 5 000 euros
Siège social : 158-160, Bld de Charonne 75020 PARIS
RCS PARIS 825195308

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2016

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin, à dix heures,

Les associés de la société 2L RESTO société à actions simplifiées au capital de cinq mille euros, se sont réunis au siège social, sur convocation faite par la gérance dans les formes et délais voulus.

Sont présents :

- Monsieur LAMROUS SAMIR, président de la Holding Groupe LAMROUS, titulaire de 3 3 000 actions
- Monsieur LAMROUS OMAR, associé, titulaire de 1 700 actions

Soit au total, 5000 actions, représentant la totalité des parts sociales.

L'assemblée est présidée par Monsieur LAMROUS SAMIR, en sa qualité de président de la Holding GROUPE LAMROUS associé.

Il est déposé sur le bureau à la disposition des associés :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions à soumettre à l'approbation des associés,
- Les statuts sociaux.
- Les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2017,

Puis il est rappelé que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2016,
- Rapport de la gérance sur l'activité de la société au cours dudit exercice,
- Affectation des résultats de l'exercice fiscal,
- Poursuite de l'activité malgré la perte de la moitié du capital social.
- Quitus de la gérance,

La discussion est ouverte, à la suite de quoi, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont soumises aux voix.



2L RESTO
Société a actions simplifiées : Capital 5 000 euros
Siège social : 158-160, Bld de Charonne 75020 PARIS
RCS PARIS 825195308

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée générale que la communication des documents comptables et sociaux d'information ont bien été respectées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport social de la gérance, prend acte et approuve le dit rapport ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tel que le tout est présenté par la gérance et qui fait apparaître un résultat bénéficiaire comptable de 51 155 euros.

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier à la gérance pour l'année 2017 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 51 155 euros au compte « report à nouveau » pour 50 915 euros et 250.00 euros au compte « Réserve légale ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes les formalités requises par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures. De tout ce qui est dessus, il en a été dressé le présent procès verbal qui a été signé de tous les associés.



SOMMAIRE
Liasse Fiscale

<i>BIC - Déclaration 2065 - Impot sur les Sociétés</i>	<i>1</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impot sur les Sociétés</i>	<i>2</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis Suite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>3</i>
<i>BIC-RS 2033 A - Bilan</i>	<i>4</i>
<i>BIC-RS 2033 B - Compte de résultat</i>	<i>5</i>
<i>BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements</i>	<i>6</i>
<i>2033C - Détail du cadre III, plus & moins values</i>	<i>7</i>
<i>BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits</i>	<i>8</i>
<i>BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée</i>	<i>9</i>
<i>BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1</i>	<i>10</i>
<i>BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1</i>	<i>11</i>
<i>2069 RCI-Réductions et crédits d'impôt</i>	<i>12</i>
<i>2079-CICE-SD-Crédit d'impôt compétitivité emploi/ Page 1</i>	<i>13</i>
<i>2079-CICE-SD-Crédit d'impôt compétitivité emploi/ Page 2</i>	<i>14</i>
<i>2079-CICE-SD-Crédit d'impôt compétitivité emploi/ Page 3</i>	<i>15</i>